

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Saisir en ligne le médiateur des communications électroniques

Accéder au Service en ligne

Permet de saisir le médiateur des communications électroniques si le litige n'a pas pu être réglé à l'amiable avec le service clients ou consommateurs de son opérateur de téléphonie ou son fournisseur d'accès à internet.

